

Séance du 11 janvier 2016

Nombre de Conseillers : 22 en exercice
22 Votants

L'An deux mille seize le onze du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 janvier 2016

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mr EPRON Didier, adjoint, Mme VIOT Laurence, adjointe, Mrs GRAVELEAU Olivier et FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal(1) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme PINEAU Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie et Mr SORIN Freddy.

Pouvoir : (1) Pouvoir donné à Marc GENTAL.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme Laurence VIOT.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015.

I – BUDGET PRINCIPAL 2016 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- 1) A l'aide d'un diaporama, Mme FORTEL, Adjointe aux finances, présente les demandes de subventions examinées par la commission finances lors de sa réunion du 17 décembre 2015.

A l'unanimité, le Conseil adopte les subventions suivantes :

- Association Aide Sociale aux Anciens : 1 530 euros + 1 000 euros de subvention exceptionnelle, soit au total **2 530 euros** ;
- Amicale Associations UNC-ACPG-AFN : **208 euros** ;
- Club de l'amitié : **1 294 euros** ;
- CCAS : **3 000 euros** ;
- Flor Art Tess : **80 euros** ;
- Bouquin Bouquin : **3 700 euros** ;
- Cant Tess : **796 euros** ;
- Informatiç's club's : **80 euros** ;

- La gachette tessouallaise : **240 euros** ;
- Orchestre Harmonique : 227,36 euros (forfait EAT) + 3500 euros, soit au total **3 731,74 euros** ;
- Comité de jumelage : **670 euros** ;
- Comité des fêtes : **2 289 euros** ;
- Village Kouï (sos sahel) : **500 euros** ;
- Cercle St Louis : **227,36 euros** (forfait EAT) ;
- Badminton : **250,80 euros** ;
- Basket : **3 073,06 euros** ;
- Cyclo : 956,04 + 390 (course Cholet Pays de Loire) : **1 346,04 euros** ;
- Foot : **4 789,37 euros** ;
- Foyer des jeunes : **810,08 euros** ;
- Gym sportive : **2 117,14 euros** ;
- Gym volontaire : **905,97 euros** ;
- Marche : **1 141,06 euros** ;
- Modern jazz : **2 345,29 euros** ;
- Pétanque : **88,42 euros** ;
- Tennis : **726,65 euros** ;
- Tennis de table : **560,93 euros** ;
- Comité directeur EAT : 371,80 euros + 2 000 euros de fonds de roulement : **2 371,80 euros** ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cholet : **220 euros** ;
- Association d'Education et d'Enseignement : **1 168 euros** ;
- Goupe mission : **318 euros** ;
- Association des Parents de l'Ecole Publique : **300 euros** ;
- Caisse des Ecoles : **3 755 euros** ;
- Association les Petits Copains : **260 euros** ;
- Association Périscolaire du Moulin : **5 000 euros** ;
- Association Tematout : **29 520 euros** ;

Départ pour raison professionnelle de Mme Véronique DUPONT : votants : 21 élus.

- Association les Bout'chou : **70 527 euros** ;
- Association Sport Nature Découverte et Citoyenneté (voyage école publique) : **1 750 euros** ;
- Voyage école privée : **2 080 euros (19 pour, 1 contre et 1 abstention)**.

Au total, pour 2016, la commune accorde 154 766 euros de subventions aux associations.

- 2) S'agissant des voyages scolaires pour les prochaines années, Mme FORTEL propose d'instituer un forfait nuitée/enfant de 5 euros, avec comme limites : 50 enfants (2 classes) et 7 nuitées, soit au maximum 1 750 euros par voyage scolaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

II – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE CENTRE BOURG – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Vu le montant prévisionnel des travaux HT de 233 700,00 €,

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'objectif des travaux d'aménagement du carrefour dit des 5 routes réside dans la nécessité de sécuriser un carrefour stratégique de la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **DECIDE de procéder à la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des 5 routes pour un montant estimatif de 233 700 € H.T.**
- **SOLLICITE de l'Etat pour la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des 5 routes une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.**

III – VENTE DE L'ANCIEN CAMPING DU VERDON.

Considérant que par délibération en date du 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a pris acte de la restitution par la Communauté d'Agglomération du Choletais du camping du Verdon.

Considérant la nécessité de valoriser une propriété publique dès lors qu'elle n'est plus utile, ni affectée à un service public.

Considérant que par délibération du 10 mars 2014, le camping a fait l'objet d'une procédure de déclassement.

Considérant la proposition ferme d'acquisition faite par les époux Lacomme pour l'achat de l'ancien camping du Verdon (parcelle cadastrée AC n°152 d'une surface de 19a 10ca et AC n°155p d'une surface de 1ha 61a et 20ca).

Vu l'avis des domaines en date du 22 avril 2014.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 décembre 2015.

Mr Ferchaud, Adjoint, informe le Conseil municipal qu'une proposition d'acquisition de l'ancien camping du Verdon, et de la zone de loisirs située à proximité, a été faite à la commune.

Les acquéreurs, lesquels souhaitent reprendre une activité de camping, proposent d'acheter l'ensemble pour un montant de 70 000 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver la cession du camping et de la zone de loisirs pour un montant de 70 000 euros ;**

- **D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.**

IV – DESAFFECTATION/DECLASSEMENT ZONE DE LOISIRS DU VERDON.

Considérant la nécessité de valoriser une propriété publique dès lors qu'elle n'est plus utile, ni affectée à un service public.

Considérant que par délibération en date du 11 janvier 2016, le Conseil municipal à approuver la cession au profit des conjoints Lacomme de l'ancien camping du Verdon.

Considérant que les époux Lacomme souhaitent étendre l'activité de camping sur la zone de loisirs.

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de la zone de loisirs afin de la déclasser du domaine public dans le but de la céder.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 17 décembre 2015.

Afin de procéder à la cession de la zone de loisirs (parcelle AC 155), il y a lieu de procéder à la désaffectation puis au déclassement de cette zone.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser la procédure de désaffectation/déclassement de la parcelle n° AC 155**
- **D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.**

V- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1) Commission bâtiments et sports : Mr EPRON, Adjoint, fait un retour sur les travaux du pôle enfance et demande à ce que soient validés les choix des matériaux (carrelage, faïence) présentés par l'architecte. Les matériaux présentés aux élus du comité de pilotage et aux associations utilisatrices sont validés. Mr EPRON sollicite également le Conseil pour que celui-ci supprime l'option de la cuve de récupération d'eau qui avait été retenue. A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement.

2) Commission voirie : Mr GRAVELEAU, Adjoint, informe le Conseil que les travaux du carrefour des 5 routes vont démarrer avec la réfection du réseau d'eau potable le 25 janvier prochain. Pendant les travaux, la commission voirie propose de remettre en double sens la circulation automobile rue Clémenceau. Enfin, Mr Graveleau rappelle que la réunion publique d'information pour les travaux du carrefour des 5 routes aura lieu le 20 janvier à 20h à Tessallis. Mr le Maire souligne que les artisans, entreprises, services et commerçants, tout comme les riverains ont reçu un courrier individualisé pour assister à cette réunion. Il rappelle également que les travaux dureront environ 18 mois, si la commune réalise après le carrefour des 5 routes, les travaux rue du Commerce.

- 3) Commission affaires scolaires : Mr LANDREAU, Conseiller délégué, fait un point sur l'excellent niveau de fréquentation des TAP en ce début de troisième période (environ 80% en moyenne).

Prochain Conseil municipal : le jeudi 21 janvier à 19h30.